

[...]

2. Le cadre d'accueil.

La lutte contre les inégalités, au cœur des missions de l'École, commande de poursuivre et de renforcer la continuité pédagogique pour tous les élèves. Dans tous les cas de figure, après le 11 mai, les élèves sont dans quatre situations possibles, éventuellement cumulatives :

- en classe ;
- en étude si les locaux et les moyens de surveillance le permettent ;
- à la maison avec la poursuite de l'enseignement à distance ;
- en activité grâce à un accueil organisé en lien ou par les communes dans le cadre du dispositif Sport - Santé - Culture - Civisme (2S2C).

L'obligation d'instruction s'impose à tous en classe ou à la maison. La réouverture des écoles et des établissements constitue, dès lors, l'une des modalités de cette continuité, en fonction des contraintes sanitaires, la priorité étant de protéger la santé des élèves comme des personnels.

2.1. Les principes

Cette obligation d'instruction obéit aux principes suivants :

- la réouverture des classes est progressive, à compter du 11 mai pour les écoles de tous les départements classés « verts » ou « rouges » et du 18 mai pour les collèges des départements classés « verts », en commençant par les classes de 6e et de 5e. Un examen de la situation sanitaire, fin mai, permettra de déterminer la possibilité d'étendre la réouverture progressive des collèges et d'ouvrir les lycées ;
- elle est subordonnée, d'une part, aux règles de confinement fixées par les autorités de l'État à l'échelle de chaque territoire, et, d'autre part, à la capacité effective des collectivités locales et des équipes éducatives d'assurer le strict respect des règles sanitaires définies par le ministère des Solidarités et de la Santé ;
- il est souhaitable, dans la mesure du possible, de procéder à une réouverture par niveau d'enseignement, en privilégiant, dans un premier temps, les classes charnières (grande section de maternelle, CP, CM2) ;
- la scolarisation des élèves en présentiel repose sur le libre choix des familles, l'instruction restant obligatoire. Ceci implique que l'élève qui n'est pas en présentiel reste en lien avec son école et suit un enseignement à distance ;
- **les personnels qui ont une vulnérabilité de santé au regard du virus Covid-19 ou qui vivent avec une personne ayant cette vulnérabilité ne doivent pas être présents aux mois de mai et juin.** Ils préviennent l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) ou le chef d'établissement dans les conditions prévues pour l'ensemble des fonctionnaires de l'État. Leur autorité hiérarchique leur indique alors s'ils continuent de s'occuper de leur classe à distance ou s'ils prennent en charge un groupe d'élèves qui ne peut pas se rendre à l'école pour des raisons de santé ;
- les cours se déroulent en groupe comprenant au maximum 15 élèves dans le respect des règles de distanciation, de manière alternative et selon des modalités (un jour sur deux, deux jours consécutifs sur quatre ou une semaine sur deux) déterminées par les IEN et les chefs d'établissement en concertation avec les équipes pédagogiques. Ce plafond est de 10 élèves maximum pour les classes de l'école maternelle ;
- les élèves dont les classes sont structurellement inférieures à 15 élèves, notamment les classes en milieu rural et les CP et les CE1 dédoublés des réseaux d'éducation prioritaire, sont scolarisés sur l'ensemble du temps scolaire de leur école dès lors que la configuration des locaux le permet ;
- les groupes multi-niveaux peuvent être constitués pour scolariser des élèves prioritaires dont les cours n'ont pas repris et correspondant aux catégories suivantes
 - les élèves en situation de handicap ;
 - les élèves décrocheurs ou en risque de décrochage ;
 - les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation. Dans la mesure du possible, il est également tenu compte des élèves relevant d'une même fratrie ;
- une attention particulière est portée au retour progressif à l'école des élèves en situation de handicap afin d'informer les familles des modalités d'accueil définies pour respecter la doctrine sanitaire. Les méthodes pédagogiques sont adaptées au contexte particulier du déconfinement pour l'enseignement présentiel comme à distance ;

les professeurs qui assurent un service complet en présentiel dans l'école ou l'établissement ne sont pas astreints à l'enseignement à distance. L'enseignement à distance pour les élèves restés chez eux est assuré par les professeurs qui sont aussi à domicile. Le lien à distance entre élèves et professeurs est défini à l'échelle de l'école ou de l'établissement, avec l'aide, le cas échéant, des autorités académiques

- *Quels sont les moyens dans les établissements pour assurer l'étude ? Que feront ces élèves en étude : les élèves ne peuvent être maintenus pendant des heures en étude ; c'est irréaliste*
- *Blanquer a annoncé cette disposition sans consultation des communes : quels moyens en personnels, locaux ? Quels sports puisque tout contact est interdit ?*

- *Réouverture des classes progressive mais manifestement le ministère fait pression sur les communes et les établissements*
- *D'autres questions sont en jeu comme celle des transports. Des communes annoncent qu'elles ne rouvriront pas.*

- *Les agents communaux, ou du conseil départemental en collège ne seront pas assez nombreux ; certains collèges ont déjà fait savoir qu'ils ne pourront rouvrir (dans le 12...). En Haute Garonne le président du conseil départemental demande que les groupes soient restreints à 9 élèves*

Un volontariat très hypocrite puisque les ASA pour gardes d'enfants ne sont que jusqu'au 31 mai ! Les entreprises vont faire pression sur les salariés pour qu'ils reprennent

- *Vigilance sur ce point ! Les collègues ne peuvent pas ainsi improviser !*

- *Organisation très compliquée pour les familles*

- *Respect de règles de distanciation pour des élèves de maternelle ! On aimerait que le ministre essaie!*

- *Quelle activité pédagogique possible avec des groupes multi niveaux comprenant des élèves décrocheurs et des élèves en situation de handicap ? Qu'on nous le dise clairement, il s'agit de garderie ; cela risque d'e mettre l'enseignant en danger à tous niveaux, d'être traumatisant pour les élèves en situation de handicap qui n'auront aucun repère et d'éloigner davantage de l'école les élèves décrocheurs.*

- *Voir fiche particulière.*
- *Comment faire respecter les gestes barrière et la distanciation sociale à ces élèves ?*
- *Comment protéger les AESH, alors qu'ils et elles sont en proximité physique de l'élève, et qu'il n'est pas prévu des protections spécifiques !*

Enfin une clarification sur ce point !

3. Les conditions de reprise pédagogique

[...]

Le retour des élèves en classe est un moment privilégié pour les écouter et faire un bilan de la situation de chaque élève pour mieux définir le parcours de chacun. Par la suite, l'enjeu n'est pas de finir les programmes mais de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Il s'agit d'éviter que les difficultés non surmontées au cours de cette année si particulière ne s'ancrent durablement.

Pour accompagner les professeurs dans cette démarche, le ministère met à leur disposition un ensemble de fiches « objectifs pédagogiques prioritaires » et des exercices de bilan pour chaque niveau de la maternelle à la classe de 3e.

Enfin, une attention prioritaire doit être portée à l'orientation pour les élèves de 3e, 2de et 1re et leurs familles. Les chefs d'établissement veilleront à ce que chaque élève soit informé des ressources à sa disposition (échanges avec les professeurs principaux, les psychologues de l'éducation nationale, Onisep, etc.) et puisse bénéficier, s'il le souhaite, d'un accompagnement adéquat dans ses choix d'orientation ou d'enseignements de spécialité, notamment grâce à des contacts, par téléphone ou en ligne, avec les professeurs principaux et les personnels d'orientation.

3.1. Un temps d'échange

Outre les dimensions sanitaires, le retour à l'école des élèves implique de prendre en compte les dimensions sociales, psycho-affectives et familiales liées à la période de confinement. En effet, l'épidémie du Covid-19 et la période de confinement ont un impact majeur sur la société française. Elles peuvent avoir touché directement les élèves, avec la maladie ou la perte d'un proche, mais aussi l'isolement ou encore des tensions avec l'entourage voire, dans certains cas, des violences intrafamiliales. Certains enfants vivront peut-être le retour à l'école comme une séparation douloureuse avec leur famille. Les psychologues de l'éducation nationale et les personnels de santé sont donc mobilisés, dans la mesure du possible, pour accompagner les élèves à chaque étape de réouverture.

Aussi, il est souhaitable d'ouvrir la reprise de la scolarité par des temps d'échange qui permettront :

- **de sécuriser** les élèves en expliquant la situation, notamment pour les plus jeunes ;
- **d'écouter** ce qu'ils ont vécu ;
- **d'identifier** d'éventuelles situations traumatisantes de confinement et de les signaler au personnel compétent ;
- **de leur expliquer** les nouvelles règles de la vie commune dans l'école et l'établissement, en particulier les mesures barrière, les principes de distanciation sociale et les objectifs d'apprentissage jusqu'à la fin de l'année.

Les élèves qui n'ont pas participé avec assiduité à l'enseignement à distance font l'objet d'une attention toute particulière afin de les mettre dans des conditions d'apprentissage favorables et prévenir ainsi un éventuel risque de décrochage scolaire.

3.2. Un temps de bilan

Si grande qu'ait été la qualité de l'enseignement à distance assuré par les professeurs durant la période de confinement, rien ne remplace un enseignement en classe, particulièrement pour les élèves fragiles et ceux qui ne bénéficient pas d'aide ou de soutien à la maison. À la reprise, les connaissances et les compétences des élèves seront donc très hétérogènes.

Aussi, la fin de la première semaine peut être utilement consacrée à un point de situation pour identifier où en est chaque élève dans ses apprentissages et préciser ses besoins. Il est mis à la disposition des professeurs des éléments de positionnement - simples et ergonomiques -, qui permettent d'identifier très rapidement les progrès accomplis et ceux qui restent à accomplir.

3.3 Des apprentissages à poursuivre jusqu'à l'été

En cette fin d'année scolaire, l'enjeu est de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires à la poursuite d'études dans la classe supérieure et ainsi lutter efficacement contre le risque de décrochage. Cela implique d'accroître le temps d'enseignement consacré à la transmission de ces savoirs.

Pour répondre à l'hétérogénéité des apprentissages des élèves, les professeurs des réseaux d'aide sont mobilisés et les professeurs remplaçants du premier et du second degré sont affectés dans les écoles et les établissements. Des groupes de compétences peuvent être mis en place, afin de mieux répondre à la diversité des besoins des élèves.

Ces objectifs pédagogiques s'appliquent, selon des modalités laissées à l'appréciation des professeurs, que les élèves aient pu reprendre en tout ou partie la classe dans leur école ou leur établissement, ou qu'ils bénéficient de la continuité pédagogique à distance. Les documents vers lesquels cette circulaire renvoie présentent ces objectifs par niveaux.

- *Ne pas finir les programmes mais s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances ! On ferait mieux de travailler pour la rentrée de septembre afin d'aménager les exigences en termes de programmes. Cela implique davantage de personnels pour alléger les effectifs !*
 - *Des fiches et exercices hors sol compte tenu du protocole, et de la réalité vécue par les élèves !*
 - *Nous demandons toujours la suppression des EDS ; la réalité sanitaire (qui sera probablement encore présente en septembre) demande qu'on ne puisse se croiser, donc cela exclut tout brassage induit par les EDS.*
 - *Quelle est la réalité de la médecine scolaire ? Quel soutien psychologique ? Qui assurera ce soutien ?*
 - *Sécurisation avec des personnels masqués et des interdictions de tout ordre ?*
 - *La circulaire semble ignorer le manque criant en ce qui concerne la médecine scolaire !*
 - *Les rédacteurs ne semblent pas savoir ce qu'est un vrai élève. Il ne suffira pas d'expliquer !!*
 - *Cet alibi ne tient pas : les études montrent que le pourcentage d'élèves qui ne retourneront pas en classe est le plus fort pour les familles qui ont été éloignées de l'enseignement à distance.*
 - *Mais oui tout est simple...toujours hors sol !*
 - *Et s'ils ne maîtrisent pas, que fera-t-on ?*
- très concrètement cela implique quoi ?
- *La circulaire semble ignorer que les RASED ont été démantelés en grande partie ! D'où le rappel de notre exigence de maintien et renforcement des RAESD pour la rentrée prochaine ! Oui on en aura besoin !*